



Achat immobilier

Par Kadikoy

Bonjour, je voudrais acheter avec mon conjoint (pacs). Notre participation financière à l'achat ne sera pas du tout la même, tant au moment de l'apport, que dans ce que nous rembourserons respectivement du prêt, ou des sommes que nous pourrions à l'avenir investir dans les travaux. Comment tenir compte de cette inégalité dans l'acte de propriété ? Si nos ressources respectives venaient à évoluer, cela pourrait modifier dans le temps la part de la contribution de chacun. Dans ce cas, comment enregistrer notre participation dans la part de propriété du bien ? Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,
Le notaire portera dans l'acte vos parts de propriété qui doivent correspondre à vos contributions.
Il vous aidera à calculer si besoin.
Si vos ressources évoluent, il faudra consulter le notaire pour vérifier si les frais d'acte restent raisonnables.